



Erreur societe de credit immobilier

Par **patrick131**, le **06/09/2013** à **17:34**

Bonjour,j'ai contracté un crédit en 2005 pour un investissement immobilier auprès de la SOFIAP. Je viens de recevoir un courrier de leur part où il me réclame une somme de 6000 € car suite à un dysfonctionnement informatique les intérêts intercalaires n'ont pas été intégrés à mon tableau d'amortissement en 2005.

Il y a t il prescription dans ce cas là,sachant que cette société n'est pas une banque en soit (Société Anonyme Financière pour L'accession à la Propriété).

merci[smile17]